

# *Charte Agricole* **du Pays d'Aix**



***Charte Agricole***  
**du Pays d'Aix**  
**Principes**

# CHARTRE AGRICOLE DU PAYS D'AIX

## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRÉAMBULE : L'AGRICULTURE EN PAYS D'AIX</b>       | <b>1</b>  |
| <b>1- LES DEUX PRINCIPES FONDATEURS DE LA CHARTE</b> | <b>6</b>  |
| <b>2- LES TROIS PRINCIPAUX ENJEUX DE LA CHARTE</b>   | <b>8</b>  |
| <b>3- LES DEUX AXES STRATÉGIQUES DE LA CHARTE</b>    | <b>10</b> |
| <b>4- LE PLAN D'ACTION</b>                           | <b>13</b> |
| <b>5- MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ET PARTENARIATS</b> | <b>20</b> |
| <b>6- ANNEXES</b>                                    | <b>24</b> |
| - Carte de l'occupation agricole du sol dans la CPA  |           |
| - Les périmètres AOC dans la CPA                     |           |
| - Carte de synthèse des enjeux agricoles dans la CPA |           |

## **Préambule**

### **L'agriculture en Pays d'Aix**

Si les espaces agricoles<sup>1</sup> représentent aujourd'hui près de 32 000 hectares sur le Pays d'Aix soit 25% du territoire, leur devenir n'en est pas moins menacé par une urbanisation croissante et une progression des espaces naturels.

Avec 1 200 exploitations, l'agriculture est un élément fort du cadre de vie et de la préservation de l'environnement au sein de la communauté, l'agriculture génère encore aujourd'hui près de 180 millions d'euros de chiffre d'affaire annuel.

Le Pays d'Aix, héritier d'une tradition provençale séculaire concernant la vigne et l'olivier, rassemble aujourd'hui sept Appellation d'Origine Contrôlée. Le Pays d'Aix est également pays d'olive avec deux AOC oléicoles : AOC huile d'olive d'Aix en Provence et huile d'olive de Haute Provence. Témoins de la spécificité des terroirs et de ses savoir-faire, ces appellations sont le gage d'une agriculture de qualité.

L'agriculture du Pays d'Aix est également couronnée par plusieurs labels rouges dont le plus récent, obtenu en 2003, a été accordé pour la culture d'herbes aromatiques. La filière apicole est à l'honneur avec deux labels, le premier sur le miel de lavande et le second sur le miel « toutes fleurs de Provence ».

Cependant, force est de constater que la surface agricole utilisée (SAUée) a diminué de près de 12.5%<sup>2</sup>. En effet, si la taille moyenne des exploitations tend à augmenter, elle ne suffit à compenser une baisse significative du nombre d'exploitants (39% entre 1979 et 2000). Par ailleurs, les friches réparties sur l'ensemble du Pays d'Aix représentent près de 10% de la SAU. On observe, depuis plus de 15 ans<sup>3</sup>, un maintien de leur superficie.

---

<sup>1</sup> Le terme « espace agricole » recense ici la SAUée, les friches et les zones de parcours

<sup>2</sup> *Diagnostic agricole du Pays d'Aix* de 2002

<sup>3</sup> Evolution 1988-2000

## 1. Les cultures du Pays d'Aix

Les **céréales** présentent plus d'un tiers de la superficie agricole de la communauté, soit 9 100 hectares. Principalement situées sur Aix-en-Provence, le Val de Durance, et la Plaine de la Haute Vallée de l'Arc, le secteur du Pays d'Aix est parmi les plus dynamiques du département en la matière. 25% des céréales des Bouches du Rhône sont en effet cultivées dans le Val de Durance et sur le Plateau de Puyricard.

Localisées essentiellement à l'Ouest de la CPA<sup>4</sup>, les **cultures légumières** s'étendent sur environ 1 100 hectares, soit 28% des surfaces départementales<sup>5</sup>. Si les espèces cultivées sont nombreuses, la culture de l'ail<sup>6</sup>, la production de salades, carottes, tomates, cucurbitacées et melons sont dominantes ; ce qui montre la valorisation de l'image « Provence ».

La **viticulture** est une activité prépondérante du Pays d'Aix puisqu'elle compte 700 exploitations pour environ 7 000 hectares, soit plus de 50% des surfaces départementales viticoles<sup>7</sup>.

Ainsi, on recense 5 AOC viticoles au sein de la communauté. La plus importante en terme de superficie est l'AOC Coteaux d'Aix en Provence qui couvre 15 des 34 communes de la CPA. L'AOC Côtes de Provence occupe toute la Haute vallée de l'arc qui vient de bénéficier d'une reconnaissance spécifique avec la sur-appellation « Sainte Victoire ». A ces trois appellations, s'ajoutent l'AOC Palette sur les communes du Tholonet, Meyreuil et Aix et enfin, sur Pertuis, l'AOC Côtes du Luberon.

De même, 177 exploitations et 246 hectares du Pays d'Aix sont consacrés à l'**oléiculture**. Cette dernière bénéficie de l'AOC huile d'olive de Haute Provence pour Jouques et Saint Paul lez Durance. L'AOC huile d'olive d'Aix-en-Provence est la plus importante en superficie puisqu'elle concerne 24 communes de la communauté. La CPA possède également une coopérative oléicole sur Coudoux ainsi que deux moulins producteurs d'huile à Éguilles et Jouques.

Enfin, il convient de souligner un retour des cultures basées sur l'image « Provence » telles que l'**amandier**. Les superficies en Pays d'Aix représentent un tiers des surfaces cultivées dans les Bouches du Rhône. Par ailleurs, les **plantes**

---

<sup>4</sup> Les Milles, La Roques d'Anthéron, Saint-Cannat, Meyrargues, Pertuis et Lambesc

<sup>5</sup> Diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, 2002

<sup>6</sup> Ail : 130ha, salades : 120 ha, carottes : 100 ha, tomates : 100 ha, cucurbitacées : 90 ha, melons : 84 ha

<sup>7</sup> 59% (source : Diagnostic agricole du Pays d'Aix, 2002)

**aromatiques**, dont la qualité supérieure est reconnue dans le cadre d'un label rouge depuis 2003, connaissent un développement croissant.

## 2. L'élevage en Pays d'Aix

Si le nombre de cheptels sur le territoire est réduit, la filière élevage se caractérise par sa diversité. En effet, on y dénombre des élevages de volailles, d'ovins, et de bovins répartis sur les principaux pôles agricoles de la communauté : Trets, Aix, Les Pennes, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Vauvenargues...

### Répartitions des types d'élevage Exploitations et effectifs

| Élevage   | Nombre d'exploitations | Effectifs |
|-----------|------------------------|-----------|
| Ovins     | 8                      | 15 000    |
| Caprins   | 13                     | 1 000     |
| Volailles | 190                    | 105 000   |
| Bovins    | 4                      | 170       |
| Équidés   | 30                     | 200       |

*Source : RGA 2000 et Chambre d'agriculture 13*

Pour **l'apiculture**<sup>8</sup>, il convient de noter que si celle-ci est présente sur l'ensemble du territoire, Lambesc, Rognes et Trets comptent un nombre important de ruches. Cette filière, qui regroupe 160 apiculteurs, dont la plupart pluri-actifs, bénéficie de 2 labels rouges en Pays d'Aix : Miel toutes fleurs de Provence et Miel de lavande de Provence reconnus en 2003.

---

<sup>8</sup> Diagnostic agricole de 2002

### **3. L'agroalimentaire en Pays d'Aix**

La communauté du Pays d'Aix compte 20 entreprises agroalimentaires de plus de 10 salariés pour 1 300 emplois<sup>9</sup>.

On peut citer plusieurs entreprises traditionnelles dont la renommée n'est plus à faire, comme la Confiserie du Roy René, la liquoristerie de Provence, les olives Tramier, les Biscottes Roger ou le semoulier Férico.

La valorisation des matières premières produites localement est un enjeu capital pour les années à venir. Cette ambition passe par le développement de nouveaux liens entre l'agroalimentaire et la production agricole.

---

<sup>9</sup> Diagnostic agricole du Pays d'Aix (2002)

## 6. Agriculture et territoires

| <b>Bassin de vie</b>                 | <b>Caractéristiques agricoles</b>  |
|--------------------------------------|--|
| <b>CENTRE</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représente 21.5% de la surface agricole de la CPA</li> <li>• Pôle d'excellence grandes cultures, viticole et légumier</li> <li>• Forte présence des cultures légumières à Aix-Les Milles</li> <li>• Grandes cultures et semences (plateau Puyricard, Les Milles)</li> </ul>   |
| <b>CHAINE DES CÔTES / TREVARESSE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représente 24% de la surface agricole de la CPA</li> <li>• Pôle d'excellence légumière et viticole</li> <li>• Elevage (Rognes, Lambesc)</li> <li>• Apiculture importante (Lambesc et Rognes)</li> <li>• Productions biologiques (vigne et légumes)</li> <li>• Zone naturelle importante</li> </ul>  |
| <b>COURONNE SUD</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représente 5% de la surface agricole de la CPA</li> <li>• Quasi disparition de l'agriculture car territoire fortement urbanisé (40% de la superficie du bassin contre 20% en moyenne en Pays d'Aix) et présence d'une zone naturelle représentant 55% de ce territoire</li> <li>• Grandes cultures</li> <li>• Cultures maraîchères (Vitrolles, Les Pennes)</li> </ul> |
| <b>HAUTE VALLEE DE L'ARC</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représente 20% de la surface agricole de la CPA</li> <li>• Pôle d'excellence viticole</li> <li>• Cultures dominantes : vigne, céréales, légumes.</li> <li>• Présence d'élevage bovins, caprins (Trets), volailles (Trets).</li> </ul>   |
| <b>VAL DE DURANCE</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représente 29.5% de la surface agricole de la CPA</li> <li>• Pôle d'excellence grandes cultures et semences</li> <li>• Présence vivace de l'agriculture</li> <li>• Zone naturelle très développée</li> <li>• Cultures dominantes : semences, céréales, fourrages, légumes de plein champ, ovins, caprins, Viticulture sur les coteaux</li> </ul>                      |

# **CHARTRE AGRICOLE DU PAYS D'AIX**

## **1. LES DEUX PRINCIPES FONDATEURS DE LA CHARTE**



La Charte Agricole exprime une volonté et un engagement collectifs, portés à la connaissance de tous, de maintenir, voire de développer, durablement l'agriculture sur le territoire de la CPA.

### **1.1 Volonté et engagement de la Communauté du Pays d'Aix en faveur de l'agriculture**

L'agriculture participe au premier chef à l'identité de ce territoire et à son développement durable de plusieurs manières :

- Elle structure l'harmonie et l'équilibre de l'espace communautaire (paysages, environnement...) qui se définit justement d'abord comme un " pays " et pas comme une " agglomération " au sens d'un espace globalement urbanisé. L'agriculture maintient des " champs dynamiques " entre les pôles urbanisés. L'engagement à l'horizon du contrat d'agglomération de maintenir la surface agricole utilisée à 25 000 ha en est le signe fort.
- Elle constitue une économie " endogène " qui fait travailler et vivre directement et indirectement plusieurs milliers de personnes
- Elle participe à " l'image " de qualité de vie et d'excellence économique du Pays d'Aix grâce à la qualité de ses produits, vecteurs notamment de la culture provençale et méditerranéenne ( viticulture, blé dur, huile d'olive, légumes de plein champ, plantes aromatiques et médicinales, amandiers...)

Pour toutes ces raisons, l'aide au maintien durable de l'agriculture constitue un enjeu politique, stratégique, identitaire, social, économique et culturel.

### **1.2 Mais il n'y aura pas de maintien et de développement durable de l'agriculture sans la volonté et la capacité des agriculteurs de continuer à cultiver leurs terres et à bien vivre de leur travail**

Le monde agricole a toujours su prendre en main son avenir et faire face aux mutations de l'agriculture. **Les agriculteurs du Pays d'Aix n'attendent donc pas de la Communauté qu'elle se substitue aux organisations professionnelles agricoles, mais qu'elle ait des actions et des engagements forts** (cf. Projet d'Agglomération) **dans ses domaines de compétence** (aménagement du territoire, développement économique, environnement...) pour notamment :

- enrayer ce qui peut affaiblir localement l'agriculture (pression foncière notamment)
- agir en faveur de ce qui peut la renforcer (image et notoriété du Pays d'Aix par exemple)

Les représentants de la Communauté du Pays d'Aix et de la profession agricole se rejoignent autour de ces deux principes pour élaborer une Charte agricole du Pays d'Aix qui sera rendue publique et à laquelle ils souhaitent associer les principaux partenaires concernés par le développement durable du Pays d'Aix et de son agriculture.

# **CHARTRE AGRICOLE DU PAYS D'AIX**

## **2. LES TROIS PRINCIPAUX ENJEUX DE LA CHARTRE**

Les enjeux du maintien de l'Agriculture sont aujourd'hui connus notamment grâce au diagnostic agricole du Pays d'Aix, mené en 2002 par la Chambre d'Agriculture, à la demande de la CPA.

## **2.1 Enjeu identitaire**

L'identité et l'image du Pays d'Aix s'appuient sur le fait que ce pays a su et sait se développer en maintenant un équilibre (une harmonie en fait) entre des valeurs essentielles répondant à des aspirations sociales et culturelles permanentes : urbanité/ruralité, culture/économie, loisir/travail, distance/proximité, etc.

Les agriculteurs, qui ont façonné et façonnent encore les " paysages " de ce territoire, contribuent fortement à cette identité du Pays d'Aix.

## **2.2 Enjeux territoriaux et environnementaux**

Le Pays d'Aix est un territoire reconnu pour son extraordinaire attractivité qui génère une très forte pression urbaine ("d'agglomération " au sens premier du terme).

Afin de maintenir cet attractivité, la Communauté du Pays d'Aix doit maîtriser et contenir cette pression par une occupation et une utilisation " dynamiques " et pas seulement " défensives " de ses espaces naturels et agricoles.

Les agriculteurs sont en mesure d'assumer économiquement cette occupation dynamique du territoire tout en assurant sa bonne gestion environnementale.

## **2.3 Enjeux sociaux et économiques**

L'agriculture est une activité économique à part entière sur le territoire du Pays d'Aix qui fait travailler et vivre entre 9 000 et 10 000 personnes. Au-delà donc du seul maintien en culture des " terres agricoles ", c'est le " maintien " du nombre d'exploitants agricoles et de tous les emplois qu'ils génèrent qui est économiquement et socialement nécessaire.

# **CHARTRE AGRICOLE DU PAYS D'AIX**

## **3. LES DEUX AXES STRATÉGIQUES DE LA CHARTRE**

Il n'y a d'agriculture possible dans le futur qu'à deux conditions conjointes : la viabilité et la rentabilité économiques des exploitations d'une part et le maintien des surfaces agricoles face aux fortes pressions des autres usages du sol d'autre part.

C'est pour cette raison que les actions à mener en faveur de l'agriculture s'articulent sur deux axes stratégiques étroitement liés l'un à l'autre.

### **3.1 Le renforcement de la performance économique des exploitations agricoles du Pays d'Aix**

L'agriculture française doit faire face à une compétition et une concurrence économique de plus en plus fortes et les agriculteurs du Pays d'Aix ne sont pas épargnés.

La profession agricole s'organise et se donne les moyens de répondre au mieux à cette concurrence.

La CPA et l'ensemble des communes qui la compose, dans la limite de leurs compétences et sans jamais se substituer à la profession entendent mettre tous les moyens utiles au soutien de la performance et de la compétitivité de l'agriculture du Pays d'Aix sur au moins deux plans principaux.

- **La communication** sur l'importance du maintien de l'agriculture sur le territoire de la CPA. L'ensemble des résidents et des visiteurs de ce territoire sont attachés à sa beauté et à sa haute qualité paysagère. Il faut rappeler et expliquer clairement et avec force que c'est à l'agriculture que l'on doit en grande partie ce cadre de vie.
- **L'aide à la promotion et à la commercialisation des produits de l'agriculture.** Parce que la viabilité économique à moyen et long termes des exploitations est un facteur essentiel du maintien de l'agriculture sur son territoire, la CPA entend soutenir la promotion et la commercialisation des produits du terroir, vecteurs des valeurs et de l'image du Pays d'Aix (qualité, excellence, Provence...) Cet effort pourra aller jusqu'au soutien technique et/ou financier apporté aux groupements d'agriculteurs engagés dans des projets de diversification et d'optimisation de la qualité de leurs produits.

### **3.2 Le respect des équilibres territoriaux et environnementaux par le maintien dynamique des espaces agricoles**

Il y a une convergence forte sur le territoire de la CPA entre les objectifs de préservation et de valorisation de l'environnement et le maintien de l'agriculture. En effet, sur bien des points, cette dernière apparaît, sans aucunement renoncer à sa vocation première de production, comme un moyen efficace de gestion des espaces naturels et de valorisation des paysages.

- **Le maintien dynamique des espaces agricoles au cœur des politiques foncières de la CPA**

Face à la pression foncière qui fragilise l'agriculture du fait de la difficulté à acquérir, à transmettre voire à conserver des terres agricoles en raison notamment de l'enchérissement du prix du foncier, les agriculteurs sont inquiets pour l'avenir et face à l'incertitude touchant la destination future des sols, hésitent souvent à investir à long terme dans leur exploitation. Cet état de fait pénalise tout particulièrement l'installation en agriculture et donc un renouvellement satisfaisant des générations.

Pleinement consciente de cet état de fait, la CPA a affirmé des engagements forts dans son projet d'Agglomération (maintien des surfaces agricoles pour les 15 années à venir, préservation des zones AOC, etc.) sur cette dimension foncière parce qu'elle est convaincue que si l'Agriculture est fragilisée, c'est toute sa politique communautaire de maintien du cadre de vie et des espaces naturels, toute sa politique de développement durable qui risque d'être remise en cause.

- **La reconnaissance du rôle essentiel de l'agriculture dans la préservation et la valorisation de l'environnement**

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans une politique de développement durable. C'est pourquoi la protection et la valorisation de l'environnement se présentent comme un pilier essentiel du projet d'agglomération (Charte de l'environnement, Natura 2000, Agenda 21...)

Mais au niveau de la CPA, le concept d'environnement recouvre de nombreuses acceptions : protection des milieux naturels (écologie), préservation et valorisation du patrimoine (paysages, bâti), préventions des risques (incendies, inondations...), lutte contre les pollutions et nuisances (déchets, effluents, bruits...), tout ceci contribuant à la qualité de vie du Pays d'Aix et à son attractivité maîtrisée.

Or l'agriculture a un rôle essentiel à jouer dans la protection et la valorisation de cet environnement. Les agriculteurs du Pays d'Aix y sont favorables et nombreux sont ceux d'ores et déjà engagés vers une agriculture respectueuse de l'environnement (NM, CTE/CAD, AB...). En témoigne l'absence de zones vulnérables liées à la présence de nitrate dans les nappes phréatiques.

Ils reconnaissent le rôle (traditionnel d'ailleurs) qu'ils ont à jouer dans la protection et la valorisation de l'environnement mais insistent pour que ne soit jamais oublié par leurs partenaires que ce rôle n'est qu'une dimension de leur métier qui est d'abord de produire pour les consommateurs et de vivre de leur production.

# **CHARTRE AGRICOLE DU PAYS D'AIX**

## **4. LE PLAN D' ACTIONS**

## 4.1 La nécessité d'un plan d'actions

Il existe un consensus fort concernant les principes, les enjeux, les axes stratégiques autour desquels il sera possible d'assurer la pérennité de l'agriculture en Pays d'Aix.

Mais pour avoir une réelle efficacité les fondements de la Charte ont besoin d'une traduction concrète au niveau de l'action.

Le diagnostic 2002 sur l'Agriculture du Pays d'Aix a clairement mis en lumière les menaces qui peuvent assez vite mener à des points de non-retour au-delà desquels l'objectif de maintien de l'agriculture pourrait devenir au pire impossible, au mieux extrêmement coûteux : le prix du foncier de plus en plus incompatible avec l'usage agricole, la consommation des terres agricoles par l'urbanisation, la diminution du nombre d'exploitants, des modes de vie urbains rendant problématiques des rapports de bon voisinage entre agriculteurs et citoyens...

La CPA a déjà engagé des actions pour enrayer ces tendances. La Charte agricole réaffirme l'importance de ces actions et la nécessité de les améliorer en fonction d'objectifs affinés régulièrement. Elle en propose de nouvelles, issues des nombreuses rencontres et réunions avec les acteurs et partenaires concernés sur les cinq bassins de vie de la CPA.

Mais pour être efficaces les actions doivent s'inscrire dans un plan d'ensemble qui agit dans tous les domaines où l'agriculture a besoin d'être soutenue. Une action " isolée " quelle que soit son importance et son ampleur ne peut être efficace.

## 4.2 Un plan d'actions cohérent articulé autour de six objectifs majeurs. (cf. tableau général du plan d'action)

Les actions inscrites dans le plan d'action s'organisent autour de six objectifs majeurs dont chacun répond à une ou des conditions du maintien de l'agriculture sur le Pays d'Aix.

### *4.2.1. Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix*

Le rôle de l'agriculture dans le Pays d'Aix est fondamental aussi bien au niveau de son identité que de la qualité de son environnement et de son cadre de vie. Il est particulièrement vrai sur ce territoire qu'il n'y a pas de paysages sans paysans.

Or, les mêmes, c'est-à-dire la grande majorité des habitants, qui tiennent absolument à ce cadre de vie ignorent ou oublient que l'agriculture y est pour beaucoup.

**C'est ce qu'il faut leur rappeler et leur expliquer dans le cadre d'une stratégie de communication communautaire à la hauteur de l'enjeu.**



#### ***4.2.2 Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix***

L'agriculture du Pays d'Aix est trop "modeste", elle ne met pas assez en avant la qualité et l'excellence de ses productions. Elle a beaucoup de "savoir-faire", il lui reste encore à développer son "faire savoir".

C'est pour cette raison que la CPA a déjà mis en place des actions de promotion dont le succès montre combien les habitants et les acteurs socio-économiques répondent positivement aux événements centrés sur l'agriculture. Terres de Provence en est le meilleur exemple.

**La CPA entend donc poursuivre les actions existantes et en engager de nouvelles.**

#### ***4.2.3 Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix***

A partir des années 50, pour répondre à une demande politique et sociale, les agriculteurs ont privilégié par nécessité leur fonction de "production" le plus souvent au détriment de celle de "commercialisation" de leurs produits.

C'est à une nouvelle demande que doivent aujourd'hui répondre les agriculteurs (plus de qualité, de traçabilité, etc.) Dans un contexte difficile, ils doivent repenser à la fois leurs techniques de production et de commercialisation.

**C'est pour cette raison que la CPA entend soutenir les efforts de valorisation et de commercialisation des productions du Pays d'Aix engagés par la profession agricole.**

#### ***4.2.4 Favoriser l'accès des agriculteurs au foncier agricole***

La politique foncière de la CPA doit résoudre de front plusieurs difficultés toutes liées à la forte pression foncière existant sur le Pays d'Aix.

La pression exercée sur les terres agricoles qui rend de plus en plus problématique l'accès des agriculteurs au foncier agricole est déjà largement prise en compte dans la politique foncière de la CPA, à travers notamment un partenariat avec la SAFER.

**La CPA entend poursuivre et renforcer les actions engagées et en développer de nouvelles en fonction de l'évolution des difficultés et problèmes à résoudre dans ce domaine. Elargir le partenariat avec les communes et les acteurs du monde agricole (Commission foncière locale) est une orientation qui se traduit dans l'action dès 2005.**

#### ***4.2.5 Maintenir ou développer de manière dynamique des surfaces agricoles à leur niveau actuel, voire les développer***

Dans le cadre de son projet de territoire, la CPA a pris des engagements forts sur le maintien des surfaces agricoles à leur niveau actuel (25 000 hectares) pour les quinze années à venir. Cette ambition se traduit notamment par l'adoption d'un principe de

compensation et aussi la préservation des zones AOC (en hectares de qualité équivalente, en aide aux équipements de la zone agricole, en appui aux démarches qualité...) et aussi par la préservation et la valorisation des terroirs reconnus, notamment des zones AOC.

Mais cette ambition ne saurait se traduire par une approche purement " défensive " de l'espace agricole, ce qui en matière de développement est un scénario perdu d'avance.

**Cette approche dynamique du maintien de l'espace agricole passe à la fois par :**

- **Des actions pensées et mises en œuvre à l'échelle du territoire communautaire : intégrer le maintien de l'espace agricole dans une politique globale d'aménagement du territoire à travers le SCOT, le schéma de développement économique, les éventuels schémas de secteur.**
- **Et des actions pensées et mises en œuvre à l'échelle des bassins de vie et des communes : Traduire localement les orientations communautaires, notamment au niveau des PLU en partenariat avec les communes.**

#### ***4.2.6 Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement***

L'activité agricole du Pays d'Aix, même si c'est moins qu'ailleurs pèse par certains aspects sur l'environnement. Il est possible soit de réduire soit même de supprimer ces impacts. Sur ce point, la CPA soutient et soutiendra toutes les initiatives de la profession qui vont dans le sens du respect de l'environnement.

Mais sur le territoire du Pays d'Aix, le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement ne se limite pas au respect de bonnes pratiques, les agriculteurs engagés dans les démarches d'agriculture respectueuse de l'environnement (type NM).

Aussi bien au niveau de la prévention des risques naturels (incendies, inondations...) que de la valorisation des paysages naturels mais aussi urbains (étroitement liés sur le Pays d'Aix), le rôle de l'agriculture va devenir de plus en plus important dans les années à venir.

Il s'agit de reconnaître , d'accompagner et de valoriser des démarches agricoles répondant à un intérêt général et ainsi de contribuer à une meilleure résistance économique des exploitations concernées.

**La CPA, en étroite concertation avec la profession agricole, entend donc poursuivre les actions engagées et en développer de nouvelles comme l'engagement dans les Contrats d'Agriculture Durable.**

#### ***4.2.7 Tableau général du plan d'actions :***

| AXES STRATEGIQUES  | OBJECTIFS   | ACTIONS   |  |   |
|--|---|---|--|---|
| AXE N° 1 :<br><br>LE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU PAYS D'AIX | OBJECTIF 1<br>FAIRE CONNAITRE ET RECONNAITRE L'AGRICULTURE DU PAYS D'AIX    | COMMUNICATION SUR L'AGRICULTURE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ELABORER UN VOLET AGRICOLE DANS LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA CPA</li> <li>▪ UTILISATION DES MEDIAS DE LA CPA DANS LA COMMUNICATION SUR L'AGRICULTURE</li> <li>▪ COMMUNIQUER SUR LA FORMATION ET LES METIERS DE L'AGRICULTURE</li> <li>▪ RÉALISATION D'UN FILM SUR LES TERROIRS DU PAYS D'AIX</li> <li>▪ ORGANISATION D'UNE EXPOSITION ITINERANTE SUR "LA CHARTE AGRICOLE"</li> </ul> |   |
|  |   | RESTAURATION DU LIEN ENTRE URBAIN ET AGRICULTEURS   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PROGRAMME DE DECOUVERTE DE L'AGRICULTURE</li> <li>▪ PLAQUETTE DE DECOUVERTE DES FERMES PEDAGOGIQUES ET DE DECOUVERTE</li> <li>▪ LIVRET CITOYEN DE L'AGRICULTURE EN PAYS D'AIX</li> </ul>  |   |
|  |   |   | ORGANISATION ET MISE EN SYNERGIE DES EVENEMENTS SUR LA CPA   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ORGANISATION D'UN EVENEMENT ANNUEL "TERRES DE PROVENCE"</li> <li>▪ ORGANISATION ET MISE EN COHERENCE DES ÉVÈNEMENTS AGRICOLES EXISTANTS OU NOUVEAUX</li> <li>▪ INTEGRATION DE LA DIMENSION AGRICOLE DANS L'EVENEMENT CEZANNE 2006</li> </ul>         |
|  |   |   | PROJET DE CREATION DE MAISONS DES TERROIRS   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ETUDE DE FAISABILITÉ DE "MAISON DES TERROIRS" DU PAYS D'AIX</li> </ul>   |
|  |   | OBJECTIF 2<br>PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DU PAYS D'AIX  | SOUTIEN A LA PARTICIPATION AUX SALONS ET FOIRES HORS CPA   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ORGANISATION ET AIDE DE LA CPA POUR LA PARTICIPATION DES AGRICULTEURS DANS DES SALONS</li> </ul>   |
|  |   |   | PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES DE LA CPA AUPRES DES INSTITUTIONS ET ENTREPRISES LOCALES  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PROMOTION LOCALE DES PRODUITS DU TERROIR DE LA CPA</li> </ul>  |
|  |   |   | AGRITOURISME   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ANALYSE DU POTENTIEL AGRITOURISTIQUE EN PAYS D'AIX</li> <li>▪ RÉALISATION D'UN PARCOURS ET D'UNE SIGNALÉTIQUE "PRODUITS DES TERROIRS" À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE</li> <li>▪ RÉALISATION D'UNE CARTE DES TERROIRS DU PAYS D'AIX</li> </ul>             |
|  |   | OBJECTIF 3<br>AMELIORER LA VALORISATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS DU PAYS D'AIX | DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ LOCAL  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ANIMATION ET APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET A L'ORGANISATION DE "MARCHÉS PAYSANS" DU PAYS D'AIX</li> <li>▪ DÉVELOPPER LA VENTE DIRECTE</li> </ul>   |
|  |   |   | APPUI AUX DEMARCHES "QUALITE"  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ APPUI AUX DEMARCHES DE QUALITE</li> <li>▪ APPUI A LA MISE EN PLACE DE LA MARQUE NMP SUR LE PAYS D'AIX</li> <li>▪ APPUI AU LANCEMENT DE L'APPELLATION "SAINTE VICTOIRE"</li> <li>▪ APPUI A LA FILIERE "PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES"</li> </ul> |
|  |   |   | SOUTIEN TECHNICO-ECONOMIQUE POUR LES PROJETS DE DIVERSIFICATION  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ APPUI A LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES CAVES COOPÉRATIVES DU PAYS D'AIX</li> <li>▪ MISE EN PLACE D'UN CONSEIL LOCAL TECHNICO-ÉCONOMIQUE AUX EXPLOITANTS</li> </ul>   |
|  | RESTAURATION ET DEVELOPPEMENT DU LIEN ENTRE PRODUCTEURS ET AGRO-ALIMENTAIRE |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ APPUI A LA FILIERE BLE DUR</li> <li>▪ ANALYSE DE L'EXISTANT EN MATIERE DE FILIERE AGRO-ALIMENTAIRE</li> <li>▪ FAISABILITE DU DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS D'AMANDES</li> </ul>   |   |

| AXES STRATEGIQUES  | OBJECTIFS  | ACTIONS   |   |
|--|--|---|---|
| AXE N° 2 :<br>LE RESPECT DES EQUILIBRES TERRITORIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX PAR LE MAINTIEN DYNAMIQUE DES ESPACES AGRICOLES | OBJECTIF 4<br>FAVORISER L'ACCES AU FONCIER POUR LES AGRICULTEURS   | POLITIQUE D'ACTION FONCIERE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ LUTTER CONTRE LA PRESSION FONCIERE FAVORISER L'ACCES AU FONCIER</li> <li>▪ AMELIORER LE PARCELLAIRE AGRICOLE (INTEGRER LES ENJEUX AGRICOLES DANS LA STRATEGIE FONCIERE GLOBALE DE LA CPA)</li> </ul> |
|  |  | ANIMATION DANS LE CADRE DE LA TRANSMISSION ET DE L'INSTALLATION   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PROGRAMME D'AIDE A LA TRANSMISSION ET A L'INSTALLATION DES EXPLOITATIONS</li> </ul>  |
|  | OBJECTIF 5<br>MAINTENIR DE MANIERE DYNAMIQUE LES SURFACES AGRICOLES A LEUR NIVEAU ACTUEL   | AMELIORER LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ETUDES SUR LES ZONES A ENJEUX</li> <li>▪ ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'UN POLE DE L'EXCELLENCE EN MATIERE DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ENTRE MONDE AGRICOLE ET MONDE URBAIN</li> </ul>  |
|  |  | PREPARATION DU SCOT   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CONTRIBUTION AU SCOT</li> </ul>  |
|  | OBJECTIF 6<br>DEVELOPPER LE ROLE DE L'AGRICULTURE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT   | ASSISTANCE AUX COMMUNES DANS LEUR COMPETENCE D'URBANISME  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MISSION D'ASSISTANCE DE LA CPA ENVERS LES COMMUNES</li> <li>▪ REFLEXIONS PREPARATOIRES AUX EVOLUTIONS DES ZONES AGRICOLES</li> </ul>   |
|  |  | PRINCIPE DE COMPENSATION  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ APPLICATION DU PRINCIPE DE COMPENSATION FONCIERE</li> </ul>  |
|  | OBJECTIF 6<br>DEVELOPPER LE ROLE DE L'AGRICULTURE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT   | GESTION DES RISQUES   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ REMISE EN CULTURES D'ESPACES STRATEGIQUES ET AUGMENTATION DES COUPURES AGRICOLES ET SYLVOPASTORALES D'INTERET DFCI</li> <li>▪ ANIMATION PASTORALE</li> </ul>   |
|  |  | PAYSAGES ET PATRIMOINE  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AIDE A L'ENTRETIEN ET À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE EN MILIEU AGRICOLE</li> </ul>  |
|  |  | GESTION DES DECHETS   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE AU TRAITEMENT DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE</li> </ul>   |
|  |  | GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ MISE EN PLACE D'UNE REFLEXION SUR LA GESTION DE L'EAU SUR LA CPA</li> </ul>  |
| DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES EXPLOITATIONS   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ FAVORISER UN MEILLEUR BILAN ENERGETIQUE POUR LES MODES DE PRODUCTIONS AGRICOLES</li> </ul> |   |
| UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AIDE A L'ÉLABORATION DES CONTRATS D'AGRICULTURE DURABLE SUR LE PAYS D'AIX</li> <li>▪ FAVORISER LES DEMARCHES DE PRODUCTION TYPE AGRICULTURE RAISONNEE ET BIO</li> </ul> |   |   |

# **CHARTRE AGRICOLE DU PAYS D'AIX**

## **5. MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ET PARTENARIATS**

## 5.1. Les instances de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre de la Charte doit prendre en compte ses trois principales dimensions : politique, opérationnelle, participative.

- Les principes, les enjeux et les axes stratégiques de la Charte constituent **la dimension politique de la Charte**.

Elle doit être pilotée par une instance adéquate : **le Comité de pilotage** qui assure la gouvernance générale de la mise en œuvre. Ce comité est constitué d'Élus communautaires, des représentants de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône et de Vaucluse, des principaux partenaires institutionnels (État/DDAF, Conseil Général des Bouches du Rhône et de Vaucluse, Région...) des représentants d'organisations professionnelles agricoles qui sont signataires de la Charte et tout autre membre que les décideurs jugeront pertinent d'adjoindre.

- Le plan d'action constitue la **dimension opérationnelle de la Charte**.

Le pilotage de cette dimension doit être adapté à la spécificité du plan d'action de la Charte. Pour des raisons d'efficacité, il semble pertinent de constituer trois " commissions techniques " :

- une commission regroupant les actions de l'axe I
- une commission foncière et aménagement
- une commission environnement et agriculture

Ces **trois commissions techniques** seront constituées par le Comité de pilotage et regrouperont les compétences techniques nécessaires. Elles assurent la mise en œuvre opérationnelle des différentes actions inscrites dans leur objectif.

- L'implication de l'ensemble des acteurs concernés par la Charte constitue la **dimension participative de la Charte**.

Compte tenu de l'importance des enjeux agricoles sur le territoire de la CPA, de la multiplicité et de la diversité des acteurs concernés et compte tenu de l'ambition communautaire de maintenir une agriculture dynamique sur son territoire, il apparaît tout à fait essentiel d'imaginer un processus participatif à la hauteur des enjeux.

Un concept du type "**Assises annuelles des acteurs de l'agriculture du Pays d'Aix**" pourrait correspondre à cette dimension participative, avec deux objectifs : d'une part l'appropriation par les acteurs de la politique agricole communautaire d'autre part le recueil de leurs attentes et de leurs propositions.

## 5.2 Le fonctionnement

- **Le Comité de pilotage**

Il prend en charge et s'assure que les actions mises en œuvre vont bien dans le sens défini dans les principes généraux de la Charte.

Le Comité de Pilotage définit et suit les indicateurs de réalisation des objectifs poursuivis (évolution de la SAU par exemple)

Il met en place les commissions techniques qui le tiennent informé de l'avancement des actions.

Il se réunit au moins deux fois par an : une réunion d'évaluation intermédiaire des actions en cours et une réunion de bilan annuel des actions réalisées ou engagées et de décision des actions à poursuivre ou à initier pour l'année suivante.

- **Les commissions techniques**

Les commissions techniques assurent la conduite opérationnelle des actions décidées par le Comité de pilotage et inscrites dans leur objectif propre.

Pour ce faire, elles font appel aux compétences nécessaires à chaque action et en coordonnent la réalisation.

Elles assurent le suivi et l'évaluation en continu des actions engagées et font un bilan annuel des actions à l'attention du Comité de pilotage.

Elles se réunissent en fonction des nécessités de chaque action (action répétitive ou ponctuelle, à long terme ou à court terme, etc.)

- **L'instance participative**

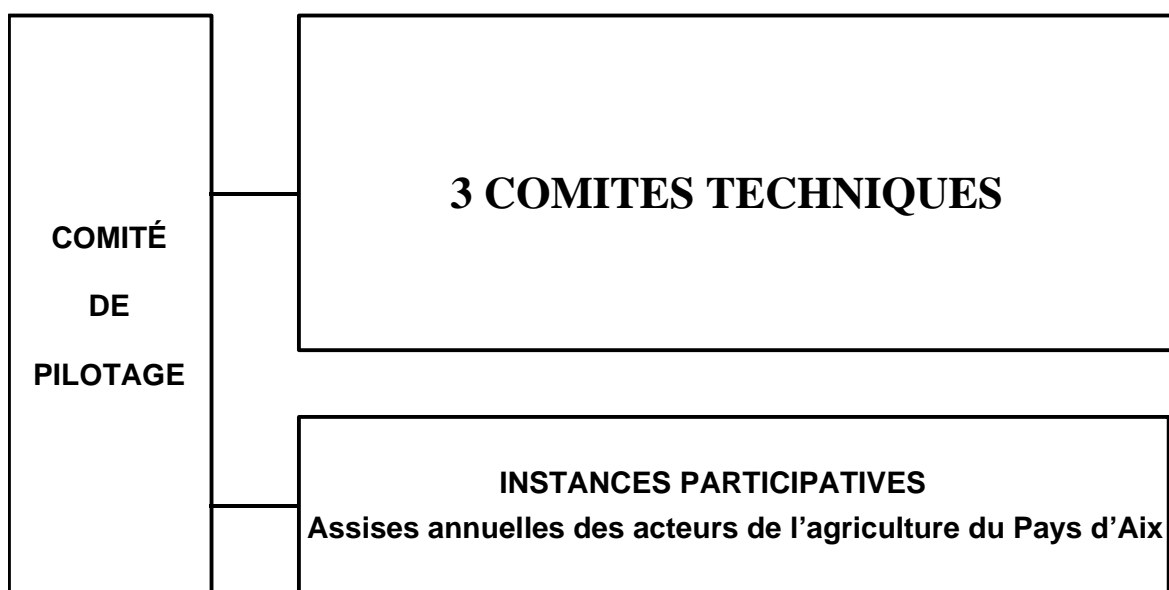
Elle réunit l'ensemble des acteurs concernés par les actions menées en faveur de l'agriculture.

Sa composition est définie par l'instance politique communautaire en concertation avec la profession agricole.

Elle peut fonctionner comme une branche spécialisée du Conseil de développement. Elle est une force de proposition.

Elle est réunie une fois par an (Assises annuelles des acteurs de l'agriculture du Pays d'Aix.) Elle est informée à titre consultatif du bilan de l'année écoulée et du programme de l'année suivante.

**Schéma du Dispositif de mise en oeuvre de  
la Charte Agricole du Pays d'Aix**





# **CHARTRE AGRICOLE DU PAYS D'AIX**

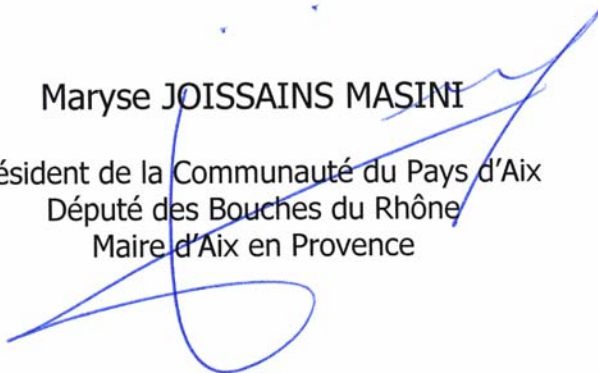
## **6. LES SIGNATAIRES**

**Le vendredi 20 mai 2005,**

**Salon de l'Agriculture eu Pays d'Aix « Terres de Provence ».**

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Député des Bouches du Rhône  
Maire d'Aix en Provence



**André BOULARD**

Président de la Chambre d'Agriculture  
des Bouches-du-Rhône



**Didier GIDDE**

Président du Comité Technique  
Départemental SAFER 13



**Christophe BERNARD**

Président des Jeunes Agriculteurs  
des Bouches-du-Rhône



**Robert REY**

Président de l'ADASEA  
des Bouches-du-Rhône

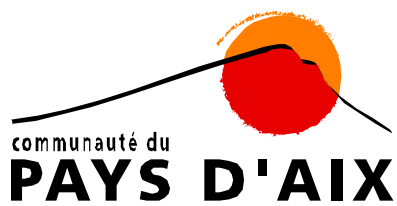


**Claude ROSSIGNOL**

Président de la FDSEA  
des Bouches-du-Rhône



Document créé par



**COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**  
Service Agriculture

Hôtel de Boadès – 8, place Jeanne d'Arc  
BP 322 - 13 611 Aix-en-Provence cedex  
Tel : 04 42 91 60 75 / Fax : 04 42 91 60 71